

III. Avis et observations du Directeur.

Les agissements répétés de M. Pinto qui constituent autant de perturbations graves du service normal de la plateforme de préparation et de distribution du courrier (PPDC), sont totalement inacceptables et je demande avec insistance qu'il y soit mis fin de manière définitive.

Ces agissements constituent à eux seuls une succession de fautes lourdes eu égard à ses responsabilités d'encadrant à la PPDC :

- Il introduit dans la PPDC un dirigeant syndical de la CDMT dont deux décisions judiciaires ont confirmé la non représentativité à La Poste.

- Il se prétend lui-même, dans des documents joints, Secrétaire Général de ce syndicat illégal à La Poste et provoque un débrayage de son personnel en 17/24.

- Il terrorise un agent de sa brigade, obligeant son supérieur hiérarchique à appeler le SAMU pour lui prodiguer les premiers soins et un médecin lui octroie un arrêt de travail de plusieurs jours.

Pour la première fois de ma longue carrière, les syndicats représentatifs à l'unanimité, me demande de faire cesser les agissements de cet encadrant irresponsable.

Je partage pleinement l'avis de son Directeur, M. Cratère : « M. Pinto représente une menace sérieuse pour l'esprit d'équipe et la qualité de service » (rapport du 11/12/2008).

Craignant que des choses beaucoup plus graves encore ne surviennent à l'avenir dans ses rapports violents avec certains de ses collègues, je lui ai retiré le service et je demande avec solennité et gravité sa révocation de La Poste où, après des années de non-respect de sa hiérarchie et de certains de ses collègues, il n'a plus sa place.

Fort de France, le 18 décembre 2008

Le Directeur de La Poste

Jean-Luc Kozar

